



Lettre ouverte à Madame la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Madame la Ministre,

La constitution de la future association Filière Cheval devait être une avancée collective pour tout le secteur. Pourtant, la gouvernance annoncée, l'année même des élections aux Chambres d'agriculture, prévoit que **seul un syndicat agricole disposerait d'un droit de vote au conseil d'administration**, au milieu d'un grand nombre d'organisations non agricoles.

Autrement dit, **l'ensemble de l'agriculture serait invité à cautionner des décisions sans disposer du moindre pouvoir réel pour les orienter.**

Cette représentation symbolique, isolée et minoritaire, revient à réduire au silence celles et ceux qui produisent, élèvent, embauchent, valorisent, soignent, entretiennent les paysages et transmettent les métiers du cheval.

Comment prétendre construire une filière équine solide sans écouter les professionnels qui vivent au quotidien les réalités économiques, sociales, environnementales, climatiques et sanitaires ?

Décider sans eux, c'est préparer **une filière de passionnés déconnectée du terrain**, où les financements publics, déjà trop rares, risquent d'alimenter davantage les structures que les agriculteurs qui font exister la filière au sens agricole du terme.

Nous alertons : **sans représentation agricole équilibrée, légitime et dotée d'un pouvoir réel**, l'association Filière Cheval ne peut être qu'une coquille institutionnelle vide, éloignée des défis de production, de souveraineté alimentaire et d'adaptation climatique.

Aussi, nous vous demandons, Madame la Ministre, la création au plus vite d'un **Conseil National des Agriculteurs Professionnels du Cheval**, placé sous votre autorité, réunissant :

- les élus des syndicats agricoles représentatifs, selon leurs résultats aux élections des chambres d'agriculture,
- et y associant Chambre d'agriculture France et Interbev

Ce Conseil National devra :

- **être consulté obligatoirement** sur toutes les propositions agricoles, sociales, environnementales, climatiques et sanitaires portées par la dite association Filière Cheval,
- **disposer d'un droit de veto**, afin de garantir que les décisions prises respectent l'intérêt général et les impératifs de production,
- **et veiller à ce que les financements publics comme privés bénéficient en priorité aux professionnels qui produisent**, pas à celles et ceux qui se divertissent, administrent ou pilotent à distance la réalité du terrain.

Parce qu'il n'y aura **pas de réelle Filière Cheval sans agricultrices et agriculteurs**, nous appelons à une gouvernance transparente, fondée sur l'intérêt général, représentative et ancrée dans le quotidien des professionnels du cheval.

Quoi de plus légitime pour une filière équine à vocation agricole ?

Nous disons **OUI à une filière équine construite avec celles et ceux qui la font vivre**, et nous comptons sur votre diligence, Madame la Ministre, pour nous réunir au plus vite.

Dans l'attente de vous rencontrer lors de ce premier symposium, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération la plus attentive.

Paris, le 21/11/2025

Pour la Fédération Nationale du Cheval

Laurent Prenat

Pascal Vivien



Pour Jeunes Agriculteurs

Manon Pisani



Pour la Confédération Paysanne

Stéphane Galais



Pour la Coordination Rurale

Geneviève De Brach

